# Combat Laique 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°83 DÉCEMBRE 2021

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

# Valeurs de la République

« Les discours généraux sur la République et ses valeurs sont inopérants quand ils sont assénés comme un catéchisme» P. 2



#### Des dogmes inhumains en partage

Les religions délimitent d'abord leur communauté et désignent ainsi avec une violence assumée, physique ou morale, ceux et celles qui s'en tiennent écartés.

P. 4

#### Projet de financement de la Sécurité sociale

Certains parlent déjà d'étatisation du système de soins sanitaires et de financement par l'impôt.

P. 5

# Manifestation unitaire contre les violences faites aux Femmes

La laïcité un point d'appui pour l'émancipation des femmes. P. 8

#### Caporalisation du monde enseignant

Des directions d'école recrutant leur personnel enseignant et définissant leur projet d'école

P. 15

#### AGENDA conférence—dé

CREAL76 : conférence-débat 11 décembre 2021 La lente laïcisation des hôpitaux français

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page <u>www.creal76.fr</u>

#### Quand l'État finance le séparatisme scolaire à hauteur de 8 milliards d'euros

Exigeons des fonds publics pour la seule école publique!

P. 17



#### **Sommaire**

- 2 Édito : Valeurs de la République
- 3 Textes en ligne Mots croisés : solution du n°65
- 4 Chronique du mécréant : des dogmes inhumains en partage
- 5 Le plan de financement de la Sécurité sociale 2022
- 6 Une brève histoire de l'égalité
- 7 Projet de réforme de la Sécurité sociale
- 8 Contre les violences faites aux femmes : le CREAL s'exprime
- 9 La traite arabo-musulmane
- 10 Une pandémie qui enrichit les riches
   Madeleine Vernet et ses attaches normandes.
- 11 Indemnisation des victimes de pédocriminalité dans l'Église catholique
- 12 La bienveillance contre la bienveillance
- 13 Vie du CREAL Amis de Zemmour et ennemis de la laïcité.
- 14 Coup de chapeau à l'APHG Suites algériennes : 1962 -2019
- 15 Caporalisation du monde enseignant
- 16 CLA une claque pour l'éducation prioritaire et une aubaine pour le privé Blanquer voit le « wokisme » partout
- 17 Quand l'État finance le séparatisme scolaire
   La rectrice de Normandie promeut l'enseignement privé
   Progression des écoles hors contrat en Guadeloupe
- 18 Hommage du CREAL76 à André Lami (1922-2021) Migrants d'Issa Watanabe
- 19 Échos d'ailleurs : Pologne : Le rideau de fer du XXI<sup>e</sup> siècle Communiqué de l'APHG : la haine en rafale
- 20 Chronique de Rahan : Je te donne, tu me donnes, il me donne

### Valeurs de la République

Édito

Le principe de laïcité figure dans la première phrase de l'article 1 de la Constitution de 1958 reprenant celle de 1947 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Le fait que ces principes constitutionnels ne se concrétisent qu'imparfaitement, sont remis en cause par plusieurs gouvernements et présidents successifs (dès 1958 avec la loi Debré) facilite leur relativisation, leur instrumentalisation et leur contestation.

Dans la période récente, chacun des principes républicains - que la désignation sous le vocable « valeurs » relativise - a subi des atteintes ou des reculs. Ainsi la notion d'indivisibilité renvoie désormais à un territoire, une population, voire pour certains à une improbable ethnie. Or il existe une conception égalitaire, citoyenne de l'indivisibilité de la République enracinée dans la Révolution et le refus des trois ordres de l'Ancien Régime. Elle rejoint l'étymologie du mot laïcité, en grec laos, unité indivisible du peuple (Henri Pena-Ruiz, Dictionnaire amoureux de la laïcité). Mais l'acception courante officiellement valorisée adosse le plus souvent l'indivisibilité au territoire national. Il serait envahi par une cohorte d'étrangers à la religion inassimilable, selon certains appelant - dans une stupéfiante inversion du vocabulaire et falsification de l'histoire - à la « résistance », ce qui ne manque pas de sel pour des zélateurs de Pétain.

La défiance de la population vis-à-vis du pouvoir actuel est nourrie par une politique de classe menée dogmatiquement et autoritairement par un personnel politique au service des possédants. Le rapport de France-Stratégie du 14 octobre sur la réforme de la fiscalité du capital n'a pas pu masquer « l'augmentation de la fortune des plus riches » ni que la réforme favorise « l'investissement improductif » (luxe, immobilier). Cette inédite distorsion d'égalité est aggravée par les attaques répétées contre les services publics, en termes de moyens comme de gouvernance calquée sur celle du privé, y compris pour l'hôpital. Le consultant McKinsey a contribué à piloter la stratégie vaccinale contre le Covid 19 faisant fi des compétences internes au secteur de la santé. Les prestations facturées par ce type de <u>consultants</u> représentent un « pognon de dingue » : « ce n'est pas moins du quart du budget de l'État et des collectivités locales qui est désormais sous-traité », indique Frédéric Pierru. Conséquences : pilotage par le privé, diminution du nombre d'agents publics réduits au rôle d'exécutants selon des critères comptables, « hybridation des élites publiques et privées », baisse de qualité du service et de la confiance des usagers... Où sont la solidarité, la fraternité, l'intérêt général quand la France comme l'UE, la Suisse, le Canada... refusent de soutenir la demande de plus de 50 pays de <u>levée des brevets</u> sur les vaccins et les traitements du Covid 19 ?

La stigmatisation de celles et ceux qui sortiraient du champ républicain dont ministres et présidents seraient les gardiens des « valeurs » est une attitude d'autorité confiscatoire des principes émancipateurs de la République.

J.-M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, est un orfèvre en la matière qui le 19 octobre somme les enseignant'e's de « transmettre les valeurs de la République » ou de « quitter l'ensei*qnement* ». Ce soupçon et ces menaces proférées interviennent la veille de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une subvention inédite en faveur de l'enseignement privé, dépense inscrite au budget de l'Éducation nationale. (voir page 17) L'agitation gouvernementale à propos des valeurs de la République ou du séparatisme n'interdit pas la flagornerie du discours du Premier ministre à Rome lors de la cérémonie célébrant le centenaire du rétablissement des liens diplomatiques avec le Vatican décidé par la Chambre bleu horizon élue au sortir de la Première Guerre mondiale. À la séparation des Églises et de l'État mettant fin au concordat entre Napoléon et le Vatican, J. Castex a préféré souligner « l'esprit de concorde » avec la plus haute hiérarchie catholique. (voir page 4)

Les discours généraux sur la République et ses valeurs sont inopérants quand ils sont assénés comme un catéchisme, quand il y a un fossé entre leur promesse et la réalité ou quand ils restent théoriques et formels. Sans incarnation dans le champ économique et social, les principes républicains peuvent sembler hypocrites, hors d'atteinte, contestables. Leurs ennemis identitaires, communautaristes, de l'extrême droite religieuse ou politique ont alors beau jeu de les déformer, de les instrumentaliser ou de les dénigrer, particulièrement la

laïcité parfois suspecte jusque dans des organisations classées à gauche. Pour rendre ses principes populaires, il ne suffira pas d'incantations à la République mais bien d'œuvrer à leur concrétisation. Liberté, égalité, fraternité, laïcité ne doivent pas rester des coquilles vides. Mais, comme l'écrit le philosophe Pierre Hayat, « si l'on attend qu'un idéal universel devienne réel pour se battre pour lui, on diffèrera

indéfiniment le moment de lutter pour son avènement dans l'histoire¹. » Lions le combat laïque au combat social! □

Francis VANHÉE, président du CREAL76 le 03.12.21

<sup>1</sup> https://www.gaucherepublicaine.org/a-la-une/luniversalite-concrete-de-la-laicite/7428499



Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

La lutte pour le climat est aussi la lutte contre le productivisme ! (Jean Lafont, *Pour une écologie populaire et sociale*, 21.11.21)

#### COP 26 : la honte, au regard de l'urgence !

Les COP passent et se ressemblent. Le rapport du GIEC qui venait pourtant de sortir et qui aurait dû pousser à l'action, une action immédiate, radicale, de rupture, ne se retrouve en rien dans les décisions qui sont sorties de la COP 26.

Lire la suite : https://

jeanlafont.wordpress.com/2021/11/21/la-lutte-pour-leclimat-est-aussi-la-lutte-contre-le-productivisme/

# Plan de relance : la technologie plutôt que l'écologie (*Reporterre*, 13.10.21)

Les priorités du plan d'investissement de 30 milliards d'euros d'Emmanuel Macron ? Le nucléaire, l'agriculture numérisée, les voitures électriques et l'avion « vert ». **Déclaration** de démocratie laïque technologique » plutôt que la sobriété. (samedi 27 nover rieme Helie-Lucas, Déclaration de démocratie laïque Notre déclaration

**Lire la suite** : <a href="https://reporterre.net/Plan-de-relance-la-technologie-plutot-que-l-ecologie?">https://reporterre.net/Plan-de-relance-la-technologie-plutot-que-l-ecologie?</a>

utm source=newsletter&utm medium=email&utm camp
aign=nl hebdo

#### Les mots de la campagne présidentielle 2022 : « woke » (France info, 19.10.21)

C'est l'un des mots de ce début de campagne : le "wokisme" ou "l'idéologie woke". On l'entend de plus en plus souvent, alors même qu'il ne veut pas dire grand chose. Retour sur le "wokisme", cette idéologie à laquelle Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale consacre dès mercredi 20 octobre un Think tank dédié! Lire la suite : Les mots de la campagne présidentielle de 2022 : "Woke"

# NON AU SNU, LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL QUE LE GOUVERNEMENT VEUT RENDRE OBLIGATOIRE POUR LES JEUNES DE 16 ANS! Une opération de soumission de la jeunesse: il s'agit d'inculquer un esprit d'obéissance aux règles, un respect absolu des normes...

#### Réunion publique le 11.12.21

**Lire la suite :** <a href="http://www.creal76.fr/medias/files/tractunitaireantisnu-11.12.21.pdf">http://www.creal76.fr/medias/files/tractunitaireantisnu-11.12.21.pdf</a>

#### Inde : Les musulmans laïques s'opposent à la demande de lois anti-blasphème

(samedi 27 novembre 2021, traduit de l'anglais par Marieme Helie-Lucas)

**Déclaration** de l'ISMD - Musulmans indiens pour une démocratie laïque

Notre déclaration vient s'opposer à la demande inconstitutionnelle faite par le Bureau Musulman Indien de la Loi sur le Statut Personnel (AIMPLB) (ou code de la famille) réclamant une nouvelle loi criminalisant le blasphème.

Lire la suite : http://siawi.org/spip.php?article26741

#### Ma

#### Mots croisés

#### Solutions grille n°65

#### Horizontalement

1. Draconiens 2. Reuot. Nuat 3. Ae. Nagt.No 4. Gratinerai 5. Ur. Ora. 6. Ordonnerai 7. Neele. Sens 8. Ng. Amas. Im 9. Entière. Me 10. Rassérénés

#### **Verticalement**

A. Drageonner. B. Réer. Régnas C. Au. Aude. D. Contrôlais E. Otai. Némée F. Gnon. Arr G. Intéressent H. Eu. Rare I. Nana. Animé J. Stoïcismes

#### Notre site Internet: www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le **formulaire.**
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "Écrivez-nous",
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et inscrivez-vous (vous et vos ami-e-s) à la newsletter
- Suivez-nous sur



**Dominique** La chronique ıı mécréant DELAHAYE

#### Des dogmes inhumains en partage

Le dix huit octobre dernier, le Premier ministre J. Castex est allé en grande pompe à Rome célébrer le centenaire du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.

On pourrait déjà se poser la question de la légitimité de ces relations d'égal à égal entre un État démocratique et

républicain et une institution religieuse, même affublée de la qualité d' « État ». N'y a-t-il pas là une attitude politique qui donne à la religion chrétienne un statut particulier, différent de celui des autres cultes ? N'est-ce pas une façon implicite de lui reconnaître un pouvoir séculier? Par ailleurs, n'est-ce pas pour le moins inconvenant au moment de la publication du rapport Sauvé sur les crimes sexuels dans l'Église ? Visiblement ces questionnements n'ont pas effleuré l'esprit du Premier ministre quand il a rédigé son allocution, ou peut-être faudrait-il dire son homélie.

Il faudrait reprendre entièrement cette relecture de la construction de notre histoire résumée en une phrase : « L'Histoire de France, en tant que Nation naît à Reims, dans la cuve d'un baptistaire. » Les majuscules sont là pour la forme, tant ce discours réduit notre identité nationale, multiple et sans cesse en construction, à son sta-

tut immémorial de « fille aînée de l'église ». J. Castex s'employant même à démontrer qu'elle n'a pas été si « turbulente » que ça!

Pas de mots trop élogieux pour vanter les qualités des chefs de l'Église catholique, « leur finesse, leur intelligence politique, leur hauteur de vue, leur profonde sagesse, leur bienveillance », et pour finir « leur sens de la mesure et de l'intérêt général ». Au-delà de l'amnésie sur les crimes de l'Église catholique (inquisition, croisades, pédophilie, affaires financières, collaboration avec les nazis, etc.), au-delà de cette vision partisane de notre construction nationale, il y a là comme un terrible aveu dans la bouche du Premier ministre : ne pas sur nous pour I' « intérêt général ». C'est une idée

qu' E. Macron avait déjà développée devant la Conférence des évêgues. La religion est irremplaçable pour offrir au milieu du chaos assourdissant de notre monde moderne, ses précieuses litanies, sa rigueur morale et l'espoir éternel, quand le cynisme politique se consacre à la défense agressive du profit des plus riches : « coupée de ses ressources fraternelles, la politique est sans entrailles<sup>3</sup> ».

Quand la peste du libéralisme ravage le monde quoi de plus utile qu' « un Deus ex machina providentiel qui nous épargne la peine d'ausculter nos propres travers pour y observer la maladie dans son enfance<sup>2</sup> ».

J. Castex a ajouté : « Le Christianisme est la religion de l'incarnation et donc d'un humanisme ». Si la grammaire a un sens, le « la » donne le la de la vision du Premier ministre. L'article défini assigne bien un rôle et une place particulière à la religion chrétienne, et s'oppose frontalement à notre loi de Séparation qui émancipe l'État de la

tutelle de toutes les religions. Cette place particulière permet à la droite et à l'extrême droite en embuscade, d'affirmer que la religion musulmane, par opposition, ne serait pas compatible avec la République.

La quête individuelle qui nourrit la foi face à « l'abîme insondable qui sépare nos espoirs et nos questionnements du monde sourd et indifférent dans lequel nous *vivons*<sup>2</sup> », ce doute existentiel face à l'absurde de notre condition de mortels, sont partagés par les croyants et les athées.

La religion elle, a pour métier d'éliminer le doute qui est le creuset de notre humanité. Castex et Macron, fervents défenseurs de la célèbre antienne de M. Thatcher : « I/ n'y a pas d'alternative » partagent cet amour du dogme. « Les fanatiques qu'ils soient politiques ou religieux sont les rejetons de ce processus par lequel les individus se dépouillent de leur humanité pour ne devenir que le réceptacle d'une certitude tyrannique. »

Avant de rassembler l'humanité, toutes les religions délimitent d'abord leur communauté et désignent ainsi avec

> une violence assumée, physique ou morale, ceux et celles qui s'en tiennent écartés. Pendant le procès des attentats du Bataclan, lors de l'audition des parties civiles, à une jeune femme musulmane qui lui demandait pourquoi ils avaient assassiné sa sœur, Salah Abdeslam a répondu : « Ce n'était pas volontaire. On ne voulait tuer que des mécréants<sup>5</sup>. »

> Ne nous y trompons pas. L'extrême droite en campagne fait des racines chrétiennes de la France un de ses hochets identitaires. Il y a derrière cet étendard les mêmes promesses de violence, de censure, de remise en question de la liberté de notre parole et de nos corps, les mêmes haines irrationnelles.



Et s'il fallait invoquer l'Histoire,

J. Castex aurait dû se souvenir qu'aucune guerre sur notre sol n'a égalé en horreur et en inhumanité les guerres de religion : « Ni la tolérance ni la laïcité ne sont des idées abstraites inventées par quelques esprits visionnaires. Elles s'enracinent dans un terreau de meurtre, de massacres, de souffrances. Si la France invente au XVIe siècle une manière spécifique de gérer les rapports entre État et religion, c'est qu'elle a payé pour voir. On savait que les affrontements religieux, une fois sortis de leur boîte de Pandore, étaient incontrôlables4 · »

<sup>1</sup>Toutes les citations de J. Castex sont extraites de <u>son discours</u> consultable sur le site du Premier ministre

La petite fabrique de l'inhumain (Marylin Maeso)

<sup>3</sup> Le courage de la nuance (Jean Birnbaum)

<sup>4</sup> Edito des cahiers de *Science & Vie,* « Guerres de religion : de <u>l'intolérance à la laïcité » (Jean-François Mondot)</u>

<sup>5</sup> Charlie Hebdo n° 1529

## Le plan de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2022

Le plan de financement de la Sécurité sociale 2022 - comme ceux de 2020 et 2021 - continue à être contraint par la crise sanitaire qui secoue la planète et dont on ne voit pas encore la fin. C'est pourtant dans ce contexte que les parlementaires doivent trancher les points en discussion du projet. Autant dire que des décisions aussi importantes que le financement du 5<sup>e</sup> pilier de la Sécurité sociale, autonomie et grand âge, ou le renflouement des déficits des caisses santé ou risque vieillesse (retraites) restent en suspens et n'auront de réponse qu'après les élections.

# Un projet de gestion de la crise sanitaire

Le déficit global de la Sécurité sociale de 2021 est de 34,6 Mds d'euros. Réduit à 21,6 Mds d'euros, dans le projet de PLFSS 2022, il table sur la réduction des dépenses dues à la crise sanitaire (vaccination et tests divers) de 10 Mds d'euros. Cependant, ce déficit pourrait perdurer jusqu'en 2025, à hauteur de 13 Mds d'euros.

Les branches familiale (CNAF) et accidents du travail restent excédentaires. À l'inverse, la caisse nationale maladie (CNAM) accuse un déficit de 30 Mds, en 2021 qui restera de 19,7 Mds en 2022. De même, la caisse vieillesse enregistre un trou de 3,7 Mds d'euros pour 2021 que l'on espère réduire à 2,5 Mds d'euros, sans écarter le risque d'un déficit chronique pour les années suivantes.

# Les responsables identifiés de cet inquiétant bilan

Bien sûr la lutte contre le covid 19 qui a coûté 15 Mds en 2021, après les 18 Mds de 2020. On espère le réduire à 5 Mds en 2022.

Le Ségur santé qui se monte à 12,5 Mds depuis 2020 et auquel on ajoutera encore 2,7 Mds en 2022.

Pour diminuer, dans un premier temps, ces lourds bilans négatifs, l'Objectif national de dépense de l'assurance maladie (ONDAM) a été réduit, pour la première fois de son histoire, de 0,6 % (soit d'un montant de 236,3 Mds), en 2022. Cette dernière somme permettrait d'éponger les déficits dus aux deux facteurs énumérés ci-dessus, selon ses concepteurs. Toutefois, les dépenses

prévues pour l'hôpital, en progression de 2,76 %, en 2022, seront maintenues. Aucune économie ne lui sera demandée. D'autres mesures accompagnent ce plan.

# Des mesures positives et attendues

La gratuité de la contraception est prolongée de 18 à 25 ans pour toutes les femmes. Un complément santé solidaire est attribué automatiquement aux détenteurs du RSA; il facilitera l'accès au minimum vieillesse pour leurs ayants droit. De même, l'accès aux soins visuels et dentaires sera facilité par la mise en place du plan 100 % santé et l'intervention plus large des orthoptistes pour les premiers dépistages ou premières lunettes. L'Assurance maladie prendra en charge la télésurveillance des maladies chroniques en particulier pour les personnes âgées. 400 M d'euros seront investis pour le grand âge afin de sécuriser la distribution des soins à domicile dont la rémunération horaire est portée à un minimum de 22 €/heure et pour une augmentation de l'APA. Un plan de 5 ans est mis en place pour la création de 10 000 emplois dans les Ehpad dont le renforcement de la médicalisation sera effectué. 145 M d'euros seront consacrés à la création de places nouvelles dans les structures d'accueil pour handicapés et le recrutement d'éducateurs spécialisés dont le salaire pourrait être augmenté. L'allocation au proche aidant sera revalorisée au niveau du SMIC et sa prise de congés facilitée. Les travailleurs indépendants verront leurs caisses de retraites soutenues par un financement public afin d'assurer leur droit à la retraite. Les mesures prises contre le chômage, en 2021, seront prolongées en 2022. La consultation d'un psychologue sur ordonnance du médecin traitant sera remboursée par la CNAM. Les cotisations à une mutuelle des fonctionnaires seront prises en charge par l'État à hauteur de 50 % de leur montant comme dans le privé. Enfin, la retraite minimum des agriculteurs est portée à 1000 euros.

Cependant certaines de ces mesures sont contestées par des parlementaires, les syndicats et les mutuelles.

#### Un projet contesté

Les sénateurs contestent la décision des députés sur le financement de l'ONDAM notamment pour le fonctionnement des hôpitaux et le montant des déficits de la Sécurité sociale de 2021 et 2022 ainsi que sur le montant de la taxe Covid imposée aux mutuelles qu'il voudraient porter de 500 000 euros à 1 million d'euros. De même, ils contestent la décision du gouvernement de faire reprendre la dette hospitalière par la Sécurité sociale alors qu'elle incombe à l'État. Afin de lutter contre les déserts médicaux, ils proposent de créer des zones franches médicales pour y attirer des praticiens. Cette mesure serait complétée par l'obligation pour les jeunes médecins désirant être conventionnés d'effectuer un stage de six mois dans un désert médical. Enfin, pour le financement et le rétablissement de l'équilibre financier de la branche vieillesse de la Sécurité sociale à l'horizon 2030, ils proposent l'organisation d'une conférence sur ce sujet avec toutes les parties concernées. Ils proposent d'ores et déjà d'envisager de repousser l'âge de départ en retraite à 64 ans avec un nombre de 43 annuités de travail validées et ce à partir de la génération née en 1966. Enfin, ils regrettent que le financement du 5<sup>e</sup> pilier de la Sécurité sociale ne soit pas résolu.

#### Un projet critiqué

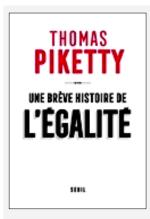
Bien entendu, il n'y a pas que les sénateurs qui ont critiqué ce projet inquiétant pour les assurés sociaux et pour l'existence même de l'institution et de son déficit dont on ne nous dit pas encore comment il sera comblé. Déjà les mutuelles de santé ont protesté contre leur mise à contribution sans contrepartie négociée ni sur la taxe Covid ni sur les conditions de la prise en charge de 50 % des cotisations mutuelles des fonctionnaires. Les syndicats ouvriers et de fonctionnaires ont exprimé leur opposition à ce projet de budget de la Sécurité sociale qu'ils jugent insuffisant dans différents domaines et, en particulier, sur le traitement des personnels de santé et des moyens qui leur sont attribués pour traiter correctement leurs patients.

#### Conclusion

Clairement, ce budget est caractérisé par un attentisme sur les décisions importantes du fonctionnement de la Sécurité sociale et en particulier de la résorption de son déficit. Si la période électorale que nous allons vivre permettra d'en débattre, il est bien sûr qu'elle ne résoudra pas les problèmes qui se posent à la Sécurité sociale. Cepen-

dant, certaines propositions des sénateurs, sur les retraites en particulier, semblent bien dangereuses et annoncent la direction qui sera recherchée par le gouvernement et son opposition de droite : ce sont les assurés sociaux qui paieront la note. Il serait donc temps que l'opposition de gauche et écologiste avance plus fermement ses propositions et mobilise pour les af-

frontements qui auront lieu après les consultations électorales. Il en va de l'existence de la protection sociale et sanitaire du pays qui, jusqu'alors, lui a permis de traverser de telles crises économiques ou sanitaires avec le moins de dégâts possibles. C'est le constat qui a été fait par tous les partis politiques et l'ensemble de la population depuis 1945.



d'économie de Paris et codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales. Ses recherches en histoire économique l'ont amené à constater les terribles inégalités sociales existantes entre les hommes sur tous les continents, depuis la plus haute Antiquité jusqu'à nos jours.

Il a déjà publié, en 2013, le résultat de ses recherches dans son livre, Le capital au XXIe siècle, qu'il a complété par un second ouvrage, en 2019, Capital et idéologie, pour mieux renforcer ses thèses. Celles-ci consistent à soutenir que les questions économiques et sociales sont l'affaire de tous si l'on veut changer les règles qui amènent à un partage très inégalitaire des fruits du travail commun, entre tous les hommes et femmes sur Terre. Pour arriver à la réappropriation de cette richesse commune, il faut connaître les mécanismes qui organisent sa production afin « de transformer les relations de pouvoir », la propriété en étant le premier maillon. Ces deux livres comptent un total de presque 2000 pages. Aussi, quand T. Piketty terminait les conférences qu'il avait données pour les présenter au grand public, l'une des critiques récurrentes soulevée par ses auditeurs était le trop grand nombre d'heures à passer à la lecture de ces ouvrages. Alors, l'économiste a pris la décision d'en faire un condensé de 351 pages qui balaie l'essentiel de sa thèse. Celle-ci consiste à dire que le partage des fruits des richesses s'est organisé autour d'un principe inégalitaire qui est la propriété, base essentielle du pouvoir et de la domination. Cette propriété se concentre très rapidement dans les mains des mêmes propriétaires et provoque des

Thomas Piketty est directeur écarts de situation sociale et financière entre les difféd'études à l'Ecole des hautes rentes couches de la population. Pour décrire ce phénoétudes en Sciences sociales mène, T. Piketty observe la situation des 10% les plus (EHSS), professeur à l'École riches et la compare à celle des 50% les plus pauvres et celle des 40% qui sont au-dessus de ces 50% d'une même société afin d'en mesurer les écarts. Cette inégalité qui remonte à l'antiquité et à l'invention de l'agriculture a été plus forte plus on s'éloigne dans le temps, et s'est réduite au fur et à mesure que l'on arrive à des périodes plus récentes avec des accélérations de cette réduction des inégalités à partir de la fin du XVIIIe siècle, notamment à l'occasion des révolutions française et russe. Les grands bouleversements qu'elles ont provoqués, alliés à ceux des dégâts et prise de conscience des deux grands conflits mondiaux ont encore réduit l'écart. Les principaux mécanismes qui ont permis cette réduction des inégalités ont été la création d'un impôt progressif sur les revenus et le patrimoine et la construction de l'Etat social qui ne se sont pas faits en un jour. Aujourd'hui ces écarts, fortement réduits après 1944, repartent à la hausse, sous les effets de la mondialisation des échanges. Celle-ci provoque une accumulation et une concentration de la richesse qui mettent à mal les avancées égalitaires de l'Etat social qui a de plus en plus de mal à protéger ses populations. À quoi viennent s'ajouter les conséquences de la décolonisation qui n'a pas permis aux nouveaux pays indépendants de se développer.

Thomas Piketty expose clairement ces faits, dans un style parfois entaché de trop longues phrases. Cependant, il les illustre de 41 graphiques qui permettent de résumer ses exposés, souvent complexes. Surtout, il donne des pistes pour essayer de résorber ces inégalités tout en ouvrant des perspectives pour la résolution des problèmes économiques, sociaux, éducatifs et écologiques sans lesquelles il n'y aura pas d'autre issue pour un monde meilleur.

Thomas Piketty, Une brève histoire de l'égalité, Paris, Seuil, 2021, 351 p.

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901) Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel creal76@creal76.fr

**I** 06 86 15 33 59





Trésorière: Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN Adhésion 2021 : 22 € € (cotisation annuelle) chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE

# Projet de réforme de la Sécurité sociale.

Le Haut Conseil de l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) travaille actuellement sur un projet de réforme de la Sécurité sociale. D'après les informations publiées dans la presse sur ce sujet et les réactions qui commencent à se manifester de la part des acteurs concernés<sup>1</sup>, quatre hypothèses de réforme seraient présentées au gouvernement.

La première consisterait à faire prendre en charge tous les frais sanitaires de la population par la seule Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et de renvoyer les assurances complémentaires sur d'autres champs de la protection sociale tels que la prévoyance (perte d'autonomie, obsèques, etc.). Cette solution aurait l'avantage de couvrir également tous les citoyens y compris les 5 % qui actuellement ne bénéficient pas d'une complémentaire santé, faute de moyens pour se la payer. Elle pourrait aussi résoudre le problème de ceux qui, arrivés à la retraite, ne peuvent plus s'en payer une, ayant perdu le financement de leur employeur pour le faire. Elle a l'avantage d'économiser de 5,5 Mds à 7,5 Mds de frais de gestion dus à la complexité du système actuel. Mais pour couvrir la hausse du budget de la CNAM que cela occasionnerait - de l'ordre de 18,8 Mds à 22,4 Mds - il paraît indispensable d'augmenter les contributions patronales et la CSG. Cette mesure n'est pas clairement définie et, selon les scénarii envisagés, peut s'avérer explosive socialement. D'autant que le remboursement de la dette accumulée pendant la crise sanitaire n'est toujours pas financé. De plus, il resterait à prévoir le reclassement des personnels des complémentaires santé qui se monte à 100 000 agents. Pourtant, c'est quand même cette hypothèse que retiendrait le gouvernement.

À l'inverse, une autre hypothèse consisterait à renforcer l'intervention des complémentaires dans le remboursement des frais médicaux de façon à ce que les soins soient couverts sans reste à charge pour les assurés.

En renfort de cette dernière hypothèse, une troisième s'ouvre : celle qui consisterait à obliger les 5 % de Français qui n'ont pas de complémentaire santé à en contracter une. Dans ce cas, les tarifs de ces dernières seraient réglementés. Le risque de voir apparaître sur ce marché des « sur complémentaires » serait grand.

Enfin la dernière hypothèse serait de maintenir l'actuel système.

Cependant l'hypothèse privilégiée par le gouvernement comprend des difficultés sociales et financières qui laissent à penser que cette réforme ne se fera pas dans un avenir proche. Il semblerait surtout qu'elle arrive à un moment où le Président - qui sera à n'en pas douter candidat à sa succession - veut lancer le débat dans la campagne électorale. Il aurait l'avantage pour lui de se donner une touche plus sociale que celle qu'il a montrée pendant son quinquennat. D'autant que si nous avons bien compris son dernier discours télévisé, la réforme des retraites est renvoyée au prochain mandat présidentiel. Il laisse entendre que s'il y avait des reculs sur le projet initial, il en resterait, malgré tout, l'universalisation du système de protection sanitaire et social.

#### La dernière hypothèse

Sous une apparence nouvelle, ce n'est pas la première fois qu'un tel projet d'unification de la Sécurité est présenté aux Français. Les fondateurs de la Sécurité sociale, issue du programme national de la Résistance, en avaient eu l'intention. Seulement, la fondation de cette institution est intervenue dans une période de guerre, de contraintes économiques et sociales qui n'a pas permis de couvrir totalement et uniformément l'ensemble de la population de la même manière. La couverture du risque maladie n'a pu se faire qu'à 80 %, ce qui était déjà un immense progrès pour une grande majorité de la population qui n'était pas ou insuffisamment couverte. Cependant, déjà certains assurés sociaux disposaient de mutuelles qui couvraient presque entièrement leurs dépenses médicales et avaient mis en place certaines prestations médicales gratuites. Ils disposaient également d'une retraite par répartition. Il a fallu en tenir compte car elles étaient plus avantageuses, pour cette minorité (fonctionnaires, cheminots, mineurs), que les propositions du régime général de la nouvelle institution. Par ailleurs, les indépendants<sup>2</sup> refusaient toute adhésion obligatoire à un quelconque système de protection sociale. Les mutuelles de l'époque se sont maintenues en couvrant le ticket modérateur, les 20 % restants à la charge de leurs adhérents. Elles avaient le même fonctionnement que celui de la Sécurité sociale : elles étaient gérées par les représentants de leurs usagers à qui on a remis cette fonction. Ce sont les revenus de la production nationale qui furent mis à contribution pour la financer. Les salariés payaient 6 % de leur salaire brut et le patronat abondait les caisses de cette même institution à hauteur de 12 % des bénéfices enregistrés par la production des travailleurs de l'entreprise<sup>3</sup>. C'est dans ces conditions que la Sécurité sociale a pu se construire et remporter des victoires sur la maladie, notamment la tuberculose, la réduction de la mortalité infantile, la prolongation de la vie de 60 à 80 ans.

# Jusqu'au milieu des années 1960 la gestion ouvrière de la CNAM était excédentaire.

Le trou de l'exercice 1966, qui a été le prétexte de sa réforme de gestion, a été provoqué par les charges indues qui lui ont été imposées, sans contrepartie ou financement de la part du gouvernement gaulliste de l'époque. L'obligation qui lui a été faite de reprendre la Caisse sociale des agriculteurs, en déficit et le non recouvrement par l'État des dettes patronales qui s'accumulaient à l'encontre de la Sécurité sociale en furent les seules causes<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Des syndicats, complémentaires santé et partis politiques <sup>2</sup> Artisans, commerçants et professions libérales. Ils disposaient de leur propres mutuelles ou assurances ou considéraient que leur propre patrimoine suffisait à les prémunir contre les risques sanitaires.

3 C'est pourquoi dénommer ces prélèvements charges patronales est largement abusif et ne correspond pas à la réalité.
 4 Cf. La presse syndicale et mutualiste de l'époque, en particulier l'organe de l'Union mutualiste rouennaise, Combat social, n° 11, Automne 1966, p.7

Cette politique avait un but très clair : démontrer que les gestionnaires ouvriers de cette institution étaient soit incapables de le faire, soit dépensiers, ce qui revenait au même.

# Aujourd'hui, ce nouveau projet tendrait à une intervention renforcée de l'État

Il aurait dans les mains toutes les ressources financières de la protection sanitaire du pays. À tel point, que certains parlent déjà d'étatisation du système de soins sanitaires et de financement par l'impôt.

La réforme de la gestion de la Sécurité sociale de 1967 qui permit au patronat de s'emparer de sa direction n'est, cependant, jamais parvenue à renflouer sa dette, la politique d'exonération des cotisations patronales se développant de plus en plus. Les différentes réformes qui suivirent, dans les années 1990-2000, permirent une intervention encore plus grande de l'État qui ne résorba pas ce déficit. En 2018, le gouvernement se dispense de verser l'intégralité du remboursement des exonérations concédées aux cotisations patronales.

Pour mieux vendre le projet, on laisse miroiter la possibi-

lité de mettre un terme aux suppléments d'honoraires réclamés par certains médecins. Comment ? En les interdisant ou en refusant de les rembourser ? Selon la réponse, les gagnants de ces mesures ne seraient pas les mêmes. Semblablement, rien ne nous est dit sur la manière dont le déficit de plus 100 Mds de la CNAM sera remboursé. Le même flou pèse sur la Caisse vieillesse et le financement du 5<sup>e</sup> pilier de la Sécurité sociale, Grand âge et Autonomie.

Les seules intentions proclamées du gouvernement sont celles de faire des économies de gestion de ce système de santé. Ce qui n'annonce rien de bon pour les assurés sociaux dont les représentants ont, encore une fois, peu de chance de se faire entendre dans le débat...

À moins de s'y imposer en exigeant un retour de la gestion de la Sécurité sociale par les seuls représentants de ses usagers - puisque ce sont eux qui la financent par leur travail - tout comme l'avait institué le Conseil national de la Résistance et l'avaient réalisé Ambroise Croizat (1901-1951) et Pierre Laroque (1907-1997).

ଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔଔ**ଔ**ଔଔଔ<mark>ଔ</mark>

# Manifestation unitaire contre les violences faites aux Femmes Rouen, 25 novembre 2021

#### **Intervention du CREAL76**

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui s'est développée dans presque tous les pays, met en lumière d'abord à quel point ces violences concernent toutes les femmes et perdurent dans toutes les classes sociales ; ensuite la nécessité d'obtenir des politiques et des lois pour les combattre, assorties de moyens importants sans lesquels elles seraient inefficaces.

#### Chaque jour, en France, 60 femmes sont violées.

Nous ne voulons plus que les filles soient élevées dans la peur du viol, que les femmes aient peur la nuit ou en se promenant seules dans la campagne.

Nous exigeons que les femmes soient écoutées et entendues quand elles dénoncent une agression sexuelle, nous ne voulons plus qu'elles soient soupçonnées d'avoir porté une tenue « provocante », nous demandons que leurs plaintes aboutissent et que les auteurs de ces crimes soient condamnés : l'impunité doit cesser!

# En 2020, les violences conjugales ont augmenté de 10 % et 102 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon.

Dans 65 % des cas où des violences existaient avant le meurtre, la police avait été informée : il n'est pas admissible que ces femmes n'aient pas été protégées !

Nous revendiquons une réelle prise en compte de ces signalements par des personnels formés et des tribunaux ayant les moyens de prononcer très rapidement des ordonnances de protection et d'éloignement des conjoints violents du domicile. Les crédits destinés à la mise en service de bracelets anti-rapprochement et de téléphones « grand danger » doivent être considérablement augmentés.

De plus, des places pérennes à la hauteur des besoins doivent être créées dans des lieux dédiés pour l'accueil d'urgence et l'accueil de longue durée des femmes,



qu'elles soient françaises ou étrangères, avec ou sans papiers. En effet, selon un rapport publié le 18 novembre par la **Fondation des femmes**, 40 % des femmes victimes de violences conjugales ne se voient proposer aucune solution d'hébergement lorsqu'elles veulent fuir leur conjoint, et seules 12 % obtiennent une place adaptée, avec un accompagnement juridique et psychologique. Cette situation conduit les victimes de violences conjugales à ne pas quitter leur conjoint violent ou à retourner au domicile conjugal, ce qui est dramatique.

# 30 % des femmes déclarent avoir été harcelées ou agressées au travail et 9 % ont subi un viol par quelqu'un de leur milieu professionnel.

Nous devons obtenir des lois contraignantes pour obliger les entreprises à lutter contre le harcèlement au travail ainsi que des droits pour les victimes comme l'aménagement des horaires ou des postes et la prise en charge des frais médicaux et de suivi psychologique...

Le sexisme et le harcèlement au travail sont souvent aggravés par la menace d'être dévalorisée, mise au placard ou même à la porte. Cette pression est d'autant plus facile à exercer sur les femmes qu'elles font partie des plus précaires de notre société. Les inégalités salariales, les temps partiels imposés, le taux de chômage plus élevé... sont autant de violences sociales qui se conjuguent avec les violences sexistes.

Et certaines cumulent en plus des violences en raison de leur handicap, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leur genre, de leur statut de migrantes ou du racisme. Les violences envers les femmes n'ont pas de frontières.

Nous pensons en premier lieu aux Afghanes privées d'accès à l'école et aux soins, empêchées de travailler, enfermées dans leur maison et qui, malgré la peur et les coups, sont descendues dans la rue pour dénoncer la condition que veulent leur imposer les talibans. Au-delà de l'Afghanistan, nous soutenons toutes les femmes qui risquent l'emprisonnement ou même leur vie pour obtenir le droit de ne pas être voilées.

En Pologne, après le décès d'une jeune femme à qui une IVG avait été refusée malgré des malformations du fœtus, ce sont des milliers de personnes qui ont manifesté contre l'interdiction quasi-totale de l'avortement. Nous leur apportons notre soutien ainsi qu'à toutes celles qui, partout dans le monde, luttent pour obtenir le droit à l'IVG ou son amélioration.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté le viol utilisé comme arme de guerre comme en République démocratique du Congo, les mutilations sexuelles et les mariages forcés.

Nous sommes solidaires des femmes du monde entier qui luttent contre tous ceux qui veulent limiter leurs droits et maintenir leur domination par les hommes.

Que ce soit dans la rue, à la maison ou au travail, les violences patriarcales ne sont pourtant pas une fatalité!

Pour qu'elles régressent et, espérons-le, qu'elles finissent par disparaître, il faut agir dès le plus jeune âge en développant l'éducation à l'égalité filles/garçons, au genre, à la sexualité et au consentement. Dans toutes les formations scolaires et universitaires, dans les formations professionnelles initiales ou continues, il faut faire une place importante à cet enjeu de la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les agressions sexuelles.

A l'inverse, quand le ministre de l'Éducation nationale conseille de porter en classe des tenues « républicaines », cela participe d'un schéma sexiste et patriarcal et les injonctions à être « pudiques » proférées par des extrémistes religieux cantonnent les femmes dans un statut inférieur.

Les religions, dans leur diversité, s'accordent très bien quand il s'agit de contrôler le corps des femmes et de s'opposer au développement de leurs droits.

Parce qu'elle sépare le pouvoir politique et le pouvoir

des religions, la laïcité est un point d'appui pour faire progresser l'émancipation des femmes et pour obtenir l'égalité réelle et totale des droits. De même, seule une école publique laïque peut garantir une éducation non sexiste loin de toute influence religieuse.

La laicité, un point d'appui pour l'émancipation des femmes

Enfin, s'il est légitime que les femmes s'organisent

pour défendre leurs droits, il est tout aussi essentiel que tous et toutes, sans distinction de sexe ou de genre, s'impliquent dans cette lutte, qui est ellemême indissociable des combats liés aux progrès sociaux pour toutes et tous. □



Voir l'intervention en vidéo : <a href="https://www.youtube.com/">https://www.youtube.com/</a> watch?v=y1Ql8mlgmJU



#### La traite arabomusulmane

Pour ne pas oublier que le commerce des esclaves n'est pas qu'une histoire entre Occidentaux et Africains, ou entre Blancs et Noirs, mais aussi un crime qui a impliqué les empires et états du Moyen-Orient, du VII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que les états et sociétés d'Afrique

qui participaient à ce sinistre commerce, et utilisaient aussi des esclaves.

Des articles intéressants sur les Berbères, victimes puis acteurs de la traite ; l'esclavage sexuel, militaire ou économique (dans les mines, les plantations, les chantiers) ; la vente de Slaves et de Bretons (de l'actuelle Grande-Bretagne) ; les révoltes dans les marais d'Irak ; l'islam et l'esclavage ; les rafles en Méditerranée...

Et à noter, un point que bien des débats sur l'esclavage oublient : sa réalité aujourd'hui dans le monde.

Avec des contributions de Catherine Coquery-Vidrovitch, Salah Trabelsi, Gabriel Martinez-Gros (spécialiste du monde musulman qui fut professeur à l'université de Rouen).

Mensuel numéro 899 daté de novembre 2021: <a href="https://www.historia.fr/parution/mensuel-899">https://www.historia.fr/parution/mensuel-899</a>

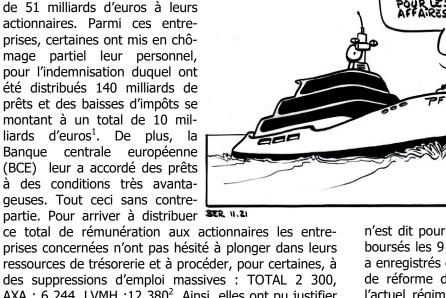
## Une pandémie qui enrichit les riches

Alors qu'on nous annonçait que la crise sanitaire allait s'accompagner d'une crise touchant l'ensemble de l'activité économique et financière, les premiers bilans de sortie de crise sanitaire semblent plutôt contrastés.

Si le budget de la Nation est déficitaire de plus 9 % et celui de la Sécurité sociale de près de 9 milliards pour 2020, les entreprises du CAC 40 annoncent 37 milliards d'euros de profits cumulés pour 2020.

#### Des actionnaires satisfaits.

Parmi tous les chiffres annoncés, on peut noter que des entreprises du CAC 40 ont distribué, dans le même temps, un total de 51 milliards d'euros à leurs actionnaires. Parmi ces entreprises, certaines ont mis en chômage partiel leur personnel, pour l'indemnisation duquel ont été distribués 140 milliards de prêts et des baisses d'impôts se montant à un total de 10 milliards d'euros<sup>1</sup>. De plus, la Banque centrale européenne (BCE) leur a accordé des prêts à des conditions très avantageuses. Tout ceci sans contrepartie. Pour arriver à distribuer



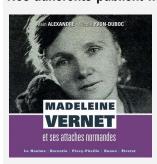
prises concernées n'ont pas hésité à plonger dans leurs ressources de trésorerie et à procéder, pour certaines, à des suppressions d'emploi massives : TOTAL 2 300, AXA: 6 244, LVMH: 12 380<sup>2</sup>. Ainsi, elles ont pu justifier une perte de 14 milliards de dividendes et rachats d'actions<sup>3</sup>. Engie, par exemple, accuse des déficits importants mais ses actionnaires encaissent 1,2 milliard de dividendes. Pour qu'un tel système fonctionne sans crise, il faut un garant, un assureur. En l'occurrence, c'est bien l'État qui remplit ce rôle et assure le « quoi qu'il en coûte » du chef de l'État. Certes, il a demandé aux entreprises une pause dans la distribution des dividendes aux actionnaires, en 2020 mais, apparemment, sans succès. Ainsi, se met en place une redistribution de

#### L'État social menacé.

Les sommes dont nous venons de parler s'accompagnent du déficit du budget national et de celui de la Sécurité sociale qu'il faudra rembourser.

fonds d'État importants, de plus en plus dangereux pour les contribuables, dictés par les seuls actionnaires.

Nos adhérents publient ....



Alain Alexandre, et Nicole Yvonhistorien Duboc viennent de publier chez Wooz éditions, un ouvrage intitulé Madeleine Vernet et ses attaches normandes.

Féministe pacifiste, éducatrice, poétesse, conteuse, romancière, Madeleine Vernet, à l'état civil Cavelier (1878Les conditions mises aux versements des sommes aux entreprises s'avérant très peu contraignantes et le manque de fonctionnaires pour effectuer les contrôles nécessaires et les recouvrements contractuels, il y a fort à parier que la totalité des fonds engagés ne sera pas recouvrée. De plus, la législation fiscale a évolué en leur faveur. De la fin de l'obligation de la certification des comptes aux amendes négociées pour échapper à des

> procès pour corruption, tout un système se met en place favorisant l'évasion fiscale effective des profits des entreprises. Ce processus national est renforcé au niveau international. Ce n'est pas Thomas Piketty qui nous démentira quand il déplore que « En actant le fait que les multinationales pourront continuer à loisir leurs profits dans les paradis fiscaux, avec comme seule imposition un taux de 15 %, le G7 officialise l'entrée dans un monde où les oligarques paient structurellement moins d'impôts que le reste de la population⁴ ». À ce processus qui se renforce, il faut ajouter l'attaque contre les prestations sociales. Rien

n'est dit pour l'instant sur la manière dont seront remboursés les 9 milliards de déficit que la Sécurité sociale a enregistrés en 2020. Seul est évoqué, un vague projet de réforme des retraites qui veut seulement éliminer l'actuel régime par répartition et les régimes spéciaux fondateurs de ce dernier. Mais on sait déjà que la réforme de l'allocation d'aide au logement a rapporté 1,5 milliard à l'État, en 2020, qui ne l'a pas redéployée sur une autre dépense sociale. Pourtant, les premières victimes de cette réforme sont les Français les plus vulnérables.

Devra-t-on, alors, constater que l'argent qui finançait cette allocation, partie infime de ce « pognon de dingue » qui finance la Sécurité sociale, est redirigé pour le plus grand profit des seuls actionnaires, seul souci de nos gouvernants?

<sup>1</sup> Cf. Erwan MANACH', « Le laisser-faire comme une nouvelle norme » in dossier « Les enrichis de la pandémie » Politis nº 1655, 25 mai-2 juin 2021, p.24-25

<sup>2</sup> *Ibid* p. 22 <sup>3</sup> *Ibid* p. 22

<sup>4</sup> Cf. *Le Monde*, 12 Juin 2021

1949) a beaucoup écrit et publié. Une œuvre féconde et un infatigable combat par ses engagements militants et ses actions émancipatrices.

Mais on sait moins combien la Normandie et plus particulièrement le territoire situé au nord de la banlieue rouennaise fut pour elle sa terre de prédilection et de res-

Ce sont ses « attaches normandes » qui retiennent ici l'attention d'Alain Alexandre et de Nicole Yvon-Duboc.

Une façon de rendre hommage à une femme d'exception.

# L'indemnisation des victimes de pédocriminalité dans l'Église catholique abondée par l'impôt ?

La Conférence des évêques de France (CEF) a mis en place un fonds d'indemnisation pour les victimes de pédocriminalité dans l'Église catholique : le Fonds de secours et de lutte contre les abus sur mineurs (SELAM) créé le 18 juin 2021 (JO 13 juillet 2021).

Ce fonds de dotation est financé par la vente de biens immobiliers et mobiliers de la Conférence des évêques de France et des diocèses de l'Église catholique, il est «habilité à recevoir des dons de personnes morales et physiques qui veulent contribuer à la réalisation de sa mission» consistant à «regrouper les fonds permettant l'accompagnement des personnes victimes mais aussi le financement d'actions de lutte contre les abus sur mineurs» pour une durée de six ans (CEF, Libération du 14 novembre 2021).

Les fonds de dotation créés en 2008 sont des outils de financement au service de la philanthropie et du mécénat, destinés à réaliser ou à aider un autre organisme à but non lucratif à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général, grâce à la capitalisation des dons qu'il reçoit. Les dotations, dons et legs ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable.

#### Indemnisation et déduction fiscale

Interrogée sur le droit à la déduction fiscale qu'ouvre ce fonds d'indemnisation, la CEF indique que l'option choisie est de ne pas chercher la contribution des particuliers sans toutefois les refuser. Ambroise Laurent, secrétaire général adjoint de la CEF chargé des questions économiques, indique : « Ceux qui voudront donner pourront donner au fonds Selam, c'est un fonds de dotation comme un autre. On n'arrête pas la générosité. Et de fait, ce qui se passe, c'est que les fidèles sont généreux puisque sans aucune connaissance de l'existence de ce fonds. des fidèles ont déjà commencé à donner. Mais ça reste marginal. L'essentiel sera apporté par l'institution.



(France Info) » Ce propos est à nuancer, car le site du SELAM appelle les particuliers à contribuer à l'indemnisation des victimes et la structure juridique du SELAM permet de bénéficier d'une déduction d'impôt.

Dans ce cas particulier, le système de déduction d'impôt permet le financement de l'indemnisation des victimes de la pédocriminalité au sein de l'Église catholique par l'ensemble des contribuables quand bien même ceux-ci ne se reconnaîtraient ni dans l'Église catholique, ni dans le silence et l'étrange mansuétude des autorités ecclésiastiques!

L'administration fiscale pourrait mettre fin à ce système si elle estimait que le fonds n'est pas d'intérêt général : la balle est maintenant dans le camp de Bruno Lemaire et du gouvernement... sachant que la déduction fiscale sur les dons au culte est passée de 66 % à 75 % (dans une limite de 554 €) jusqu'à fin 2022.

# Financement des cultes et affectation de l'impôt

Pour rappel, l'État s'est vu privé de 6,4 millions d'euros liés aux dons aux Témoins de Jéhovah en 2012 et 3,5 millions à la secte du Mandarom.

Une recherche sur le manque à percevoir pour les caisses l'État donnerait sommes plus considérables pour le denier du culte de l'Église catholique. Plus généralement le système de déduction fiscale pose le problème de l'affectation de l'impôt. Via les déductions, le système permet au contribuable d'affecter une partie de son impôt à des causes qu'il juge importantes avec l'aval de l'État. Ainsi, le budget de l'État se trouve affecté à des missions jugées d'intérêt général. Cela met à mal le système général de non affectation de l'impôt (c'est ainsi que pour renflouer la Sécurité sociale ont été créées une CSG et CRDS qui sont des « contributions » et non des

impôts!).

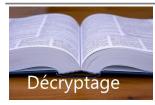
# Le diocèse de Paris possède 700 millions d'euros de biens immobiliers cachés

INFO FRANCE INTER - Le diocèse de Paris dispose de près de 700 millions d'euros de biens immobiliers qui n'apparaissent pas dans ses comptes, d'après la cellule investigation de Radio France. Un système aux allures de nébuleuse, alors que l'Église cherche de l'argent pour indemniser les victimes de prêtres pédophiles.

Lire la suite sur France inter

La reconnaissance d'utilité publique échappe à l'Assemblée nationale et aux élus : c'est par décret en Conseil d'État qu'une association ou fondation est reconnue d'utilité publique. En avril 2021, ce sont 1852 associations et 661 fondations qui sont reconnues d'utilité publique, statut très rarement remis en cause y compris pour des fondations aux pratiques parfois illégales voire condamnées comme pour la fondation Jérôme-Lejeune contre l'IVG ou le mariage pour tous.

Pas un centime d'argent public ne doit bénéficier à l'Église pour l'indemnisation des victimes de la pédocriminalité!



Cette rubrique a pour objectif d'apporter des précisions sur des mots ou expressions que le débat d'idées livré au grand public rend bien souvent d'une compréhension difficile ou dont l'ambigüité sème la confusion.

Ces mots - parfois des néologismes, parfois sortis de l'oubli - sont souvent porteurs d'une histoire et peuvent être, dans certains contextes, porteurs d'une charge idéologique.

#### La bienveillance contre la bienveillance

Les systèmes de dominations usent de stratégies proches de celles des cyclistes professionnels italiens qui, à la fin des années 1990, dénoncèrent l'EPO... Et pour cause, ils privilégiaient d'autres substances que la concurrence ne s'était pas encore appropriées!

Les managers ont fait à peu près la même chose avec la notion de bienveillance, qui figure au rang des grandes expropriations réalisées par les services RH (ressources humaines) au détriment du vocabulaire de psychologie, au nombre desquelles on peut compter les 'dysfonctions', la 'résilience', la 'perversion narcissique', etc.

La bienveillance est un concept élaboré par les psychologues pour expliquer une posture difficilement appréhensible pour le commun des mortels. La psychologie a en quelque sorte pour fonction de traduire les rationalités de toute personne conduite à confier son discours au psychologue. L'exercice est compliqué parce que tout un chacun a des théories sur la façon dont autrui pense. D'autre part, chacun a envie, par pur attrait pervers, de savoir ce qui se cache en l'autre – petite perversion accrue en "institution". Enfin, le psychologue se heurte aussi au fait de devoir faire accepter à ses collègues d'autres professions l'impensable à savoir que la personne qui vient le voir peut assez fréquemment avoir envie d'assassiner ses proches, en fonction ou non de voix entendues "dans la tête", use de stratégies communément admises comme n'étant pas rationnelles, manifeste des attitudes plutôt perturbantes (tics) etc. Accueillir ces éléments avec une certaine froideur ne se fait pas exactement avec le plus grand détachement a fortiori quand une mère raconte avoir envie de tuer ses enfants, puis suit dans le bureau

une personne en ayant assassiné, elle-même suivie d'un adolescent perturbé de ne plus avoir le droit de jouer à la console après 21 h. Assez peu de personnes sont prêtes, de ce point de vue, à occuper la place du psychologue et vu son salaire, on le comprend d'autant mieux. La plupart des gens jugent ces discours alors qu'écouter une personne vous dire qu'elle entend des voix sans faire de remarques dépréciatives en retour, peut suffire à éviter un traitement médicamenteux.

#### Du concept à l'injonction

La posture de tiers en situation de non jugement, d'écoute, d'accueil de la parole, de discours autour du discours dans un cadre sécure a été nommée la *bienveillance*. C'est un des instruments du professionnel de la relation thérapeutique.

Forcément, avec le recours croissant à des "médiateurs" pour résoudre des conflits, des médiateurs formés avec des "ersatz de rudiments" de connaissances universitaires, certains termes et postures n'allaient pas manquer de passer à la postérité avec une appréciation détournée. Ce fut le cas de la bienveillance. Si le conflit entre un couple peut raisonnablement évoluer dans le bureau d'un professionnel qui accueille avec bienveillance le discours des deux membres de ce couple, il en est allé autrement dans le cas des entreprises qui ont pourtant décidé d'appliquer les méthodes de médiation avec, dans le rôle du psychologue, des membres des services RH.

Or justement, on doit à l'action de ces derniers l'émergence de l'essentiel des conflits au travail. Et voilà que d'un accueil inconditionnel ou du moins faiblement conditionné du discours, nous sommes passés à l'injonction suivante : "Comportezvous avec bienveillance envers autrui » Ce qui peut être entendu comme une injonction à ne pas se

révolter contre les conditions de travail par exemple. Le terme est ensuite passé à la politique pour devenir une véritable injonction à se taire, toute parole de révolté étant assimilée à de la violence qui est conçue ici comme opposée à la bienveillance. Or la violence ne s'oppose pas à la bienveillance dans le sens où ces deux termes n'ont au final rien en commun. On peut avec bienveillance accueillir un discours violent ou bien demander à ce que le patient justement modère certains propos afin de ne pas mettre le cadre thérapeutique à mal.

Mais le terme de bienveillance est devenu au contraire performatif. Il donne forme, dénonce, permet de cibler une menace. Dans le discours du manager, la bienveillance trace le cadre de la position dominante de ce manager et tout ce qui ira contre, toute manifestation d'idées hétérodoxes se verra rappeler à l'ordre, avec une injonction: "Restez bienveillant". Car qu'est-ce que la bienveillance dans le cas où elle se dit être attaquée, sinon une dénonciation de la malveillance qui ne peut-être que le fait du salarié ou de la personne révoltée contre des conditions de domination?

On le voit avec le scandale actuel de l'Eglise, aucune institution moraliste ne peut accueillir la parole avec bienveillance. C'est pourtant avec des arguments sur lesquels des managers mettraient le terme de 'bienveillance' que l'on a longtemps demandé aux victimes de ne pas dénoncer les auteurs d'abus. Être bienveillant est devenu synonyme de ne pas faire de vague, de se taire... C'est pourtant grâce à l'écoute inconditionnelle de professionnels de l'écoute et grâce aux luttes que ces scandales peuvent aujourd'hui émerger.



#### était représenté à diverses manifestations de rue...

• le jeudi 23 septembre à Rouen à l'appel de l'intersyndicale éducation : « Pour un plan d'urgence dans l'éduca-

tion, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail ». Quelque 110 bulletins Combat laïque n°82 ont été distribués aux participants.

- le samedi 25 septembre à Rouen à la manifestation : « 2 ans, Lubrizol coupable, État complice ».
- le vendredi 1er octobre à la manifestation à Rouen : « Bien vivre sa retraite, une exigence ! » où des bulletins Combat laïque n°82 ont été distribués.
- le mardi 5 octobre à la manifestation pour la défense de la fonction publique.

- Le CREAL76 a participé ou · le samedi 6 novembre à la manifestation : « Pour le climat »
  - le jeudi 25 novembre Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes - au rassemblement unitaire (syndicats et associations) organisé à Rouen devant le Palais de Justice. Des pancartes portées par les nombreux membres du CREAL76 présents rappelaient la triste réalité des violences ou évoquaient la laïcité comme point d'appui pour l'émancipa-



tion des femmes.. L'intervention au micro d'une adhérente du CREAL76 fut très remarquée et applaudie par l'assemblée.

#### Le CREAL76 a rencontré...

le mercredi 13 octobre en visioconférence des représentants de la municipalité de Rouen.

#### Le CREAL76 était présent à l'Université de toutes les cultures (UTLC) à Mont-Saint-Aignan...

le jeudi 14 octobre Les enjeux d'un mémorial décentralisé : « les stolpersteine » ou « pavés de mémoire » de l'artiste Gunter Demnia par Corinne Bouillot enseignante-chercheuse à l'université de Rouen. La question de l'appropriation et de la perpétuation de cette mémoire locale par les habitants du quartier a été posée.

#### Le CREAL76 s'est exprimé publiquement...

- le 16 septembre 2021 en sianant le communiqué de nal demandant l'intervention de la France au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations unies suite au retour d'une théocratie en Afghanistan. Lire le communi-
- le 1<sup>er</sup> octobre 2021 en signant le 14 octobre en signant le le communiqué de presse du Comité laïque national « Ce n'est pas ça la laïcité », à propos de la campagne d'affiches

- censées promouvoir la laïcité initiée par le ministère de l'Éducation nationale. Lire le communiqué
- presse du Comité laïque natio- le 9 octobre 2021 par voie du communiqué de presse « Le catholique clergé dessus des lois ? » à propos du rapport Sauvé sur la pédocriminalité au sein de l'Église catholique de France. Lire le communiqué
  - communiqué En hommage à Samuel Paty assassiné il y a un an du Comité laïque national. Lire le communiqué

#### Amis de Zemmour et ennemis de la laïcité.

L'insoutenable suspense a pris fin : il est candidat.

L'annonce a dû secouer de volupté quelques soutanes et les adeptes de la messe en latin, tant Zemmour est soutenu par ce qu'il y de plus réactionnaire chez les catholiques traditionalistes, soutien mis en lumière par l'hebdomadaire Franc-Tireur (n°1 - 1er novembre 2021).

Outre Christine Boutin, on retrouve en effet plusieurs figures de l'extrême droite catho dans l'entourage du désormais candidat.

Ainsi, Jean-Paul Bolufer, directeur de cabinet du Z, est un ancien de Cité catholique, institut intégriste qui a participé à la naissance de Laissez-Les-Vivre, défilé avec la Manif pour tous, et qui revendique fièrement « l'esprit de la contre-révolution ».

Notons également la présence de Paul-Marie Coûteaux, électron libre de la droite extrême, qui dénonça jadis le « piège de la « laïcité » : "La laïcité peut être aussi un piège, car si nous fondons l'ensemble de la société sur la laïcité, à ce moment-là nous faisons le jeu de tous ceux qui veulent détacher les hommes de la foi » Le Monde -23 septembre 2012. C'est aussi l'inventeur du concept de

« Préférence chrétienne », tout un programme.

Citons enfin les hésitations du mouvement d'extrême droite Civitas, qui se définit lui-même comme « lobby catholique traditionaliste », dénonce la « christianophobie»<sup>1</sup> et demande le retour du catholicisme comme « religion d'État ».

Franc-Tireur rapporte qu'en 2020, Zemmour ne broncha pas lorsque, dans une conférence à laquelle ils participaient tous deux, Alain Escada, dirigeant de ce groupuscule, déclara : « Nous sommes de vrais esprits réactionnaires, en opposition à une république laïque ennemie de la France des clochers ».

Dans le dernier numéro de sa revue, Civitas fait preuve de son hésitation à soutenir Zemmour (malgré sa réhabilitation de Pétain, sa qualité de juif ne plaide pas en sa faveur dans ce genre de milieu...), mais on y lit des articles de soutien de Jean-Marie Le Pen et de l'antisémite obsessionnel Hervé Ryssen (!).

Bref, de quoi rappeler qu'extrême droite et laïcité ne font jamais bon ménage.

<sup>1</sup> rien à voir avec *France Football* qui a refusé cette année son Ballon d'or à Cristiano Ronaldo... mais l'a attribué à Lionel Messi!

« Il paraît que la crise rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Je ne vois pas en quoi c'est une crise. Depuis que je suis petit, c'est comme ça. » Coluche



Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau à...

#### l'Association des professeurs d'histoire et de géographie

pour la création et l'organisation d'un prix Samuel-Paty annuel afin d'honorer la mémoire de leur collègue sauvagement assassiné le 16 octobre 2020



#### Sommes-nous toujours libres de nous exprimer ?

C'est la question philosophique autant que civique et éthique à laquelle devront réfléchir les collégiens candidats au prix Samuel -Paty 2022. Pour dessiner l'affiche d'annonce de cette première édition, l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) a eu l'excellente idée de faire appel au grand artiste engagé qu'est Ernest Pignon-Ernest<sup>1</sup> dont les œuvres sont si emblématiques de l'usage de cette liberté au service de toutes les libertés.

Les Prix seront destinés à récompenser des élèves de collège pour leur travail dans le cadre d'un projet de classe. Le but est de favoriser une démarche de questionnement afin d'amener les élèves à confronter leurs idées, à débattre, à argumenter et à ainsi développer une aptitude à la réflexion critique.

Les thèmes proposés pour les Prix devront répondre aux attendus des programmes officiels de l'enseignement moral et civique (EMC) à travers trois objets d'étude, à savoir :

- Respecter autrui, qui invite à saisir l'importance du pluralisme.
- Acquérir et partager les valeurs de la République, qui est à la source de l'identification des libertés fondamentales, des ressources littéraires, artistiques et historiques mettant en valeur la/les liberté(s),

et des combats afin de la/les garan-

- Construire une culture civique, qui permet d'accompagner les élèves dans l'apprentissage de l'esprit critique, compétence indispensable dans la construction d'une citoyenneté éclairée.

Pour cette première année du Prix, le thème soumis à la réflexion des élèves interroge les conditions de la liberté d'expression.



Affiche signée Ernest Pignon-Ernest

Nul doute que les professeurs qui enseignent la langue française, l'histoire, l'éducation morale et civique, les arts plastiques, les langues étrangères, etc. sauront s'emparer de cette proposition pour développer avec leurs classes des projets questionnant la liberté d'expression et ses limites selon des approches diversifiées et spécifigues des disciplines.

Nul doute aussi que le parrainage d'Ernest Pignon-Ernest se révélera un élément déclencheur pour apprendre à décoder un message graphique, pour libérer les imaginations et ainsi permettre aux élèves d'utiliser les modes d'expression les plus divers et variés pour présenter librement leurs points de vue, leurs convictions comme leurs doutes, pour communiquer sur échanges et leurs débats, ou pour interroger la question elle-même.

Ainsi, les formes et formats de présentation des projets de classe acceptés sont libres et multiples : production graphique (BD), rédaction d'un plaidoyer en faveur de la liberté d'expression, affiche, vidéo d'un café citoyen autour des questions sensibles relatives à la liberté d'expression et/ou à la laïcité, courtmétrage, posters, photos, écrits, capsules vidéos, etc.

Le CREAL76 sera attentif aux productions réalisées par des collégiens sur le chemin de la citoyenneté et s'en fera l'écho dans ses publica-

Pour plus d'informations sur le Prix (règlement, organisation, inscription, critères d'évaluation, etc.), consulter le site de l'APHG : https://www.aphg.fr/Prix-Samuel-Paty-toutes-les-informationsnecessaires-et-les-documents-pour-

#### Suites algériennes : 1962 - 2019

de Jacques Ferrandez, Casterman



Après avoir parcouru l'histoire algérienne jusqu'en 1962 dans ses

Il y revient sur l'histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, de la victoire volée par le FLN aux ré-

voltes actuelles du Hirak, en passant par la terrible

Carnets d'Orient et d'Algérie (10 tomes passionnants), le dessinateur Jacques Ferrandez se lance dans Suites algériennes, bande dessinée dont la première partie est sortie en 2021.

guerre civile qui a ensanglanté le pays dans les années

Pieds-noirs et pieds-rouges, femmes aux espoirs douchés, coups bas entre factions du FLN, montée de l'islamisme dans les rues, mémoires familiales et construction d'identités compliquées, passé qui ne passe pas et sociétés bloquées, jeunes désœuvrés, frustrations dangereuses... Ferrandez nous livre une histoire à hauteur d'homme, complexe, plus riche et plus vraie que les vulgates nostalgiques ou repentantes qui encombrent les discours.

Parfois un peu didactique, cette première *Suite* est tout de même un vrai plaisir, elle nous replonge dans le dessin clair et aquarellé d'un dessinateur qui nous aide à comprendre l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui.

« Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif et méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité. » Simone de Beauvoir

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://pignon-ernest.com/#home

# Caporalisation du monde enseignant

La loi Rilhac portant sur la création de la fonction de directrice ou de directeur d'école, après son adoption par le Sénat en 2<sup>e</sup> lecture, doit maintenant passer en commission mixte paritaire avant d'être définitivement adoptée. Cette loi vise à doter la direction d'école d' une autorité "fonction-nelle" et d'une délégation de compétences de l'autorité académique.

Les lois Ferry avaient mis en place une direction d'école qui visait à doter le système primaire d'une compétence administrative incarnée, le la directeur trice n'étant pas un'e supérieur'e hiérarchique et le fonctionnement se voulant avant tout collégial. Ce que vise la loi Rilhac c'est la fin de l'autonomie des enseignant es du primaire et la fin du fonctionnement collectif. Alors que l'enquête Talis de l'OCDE<sup>1</sup> montre que le fonctionnement actuel satisfait globalement l'ensemble des équipes enseignantes des écoles, il s'agit ni plus ni moins de doter les écoles d'un chef d'établissement avec les prérogatives attenantes et de caporaliser le personnel. Les différents amendements précisant que le·la directeur·trice n'exerce pas d'autorité hiérarchique ont tous été rejetés. La commission mixte paritaire (CMP) n'aura qu'à se pencher sur les moyens d'aides attribués à la direction, à la charge de l'État ou des collectivités territoriales, l'esprit de la loi étant partagé par les deux assemblées.

La délégation de compétences vise à assurer "le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées". Doter la direction d'une autorité fonctionnelle permet d'éviter de créer un nouveau corps (avec tous les risques que cela comporte comme chiffon rouge pour les collègues et en termes de grille indiciaire), d'affirmer faussement que la loi n'instaure pas de chef d'établissement à l'école primaire, d'assurer la docilité des personnels exerçant cette charge en se gardant la possibilité de retirer à tout moment la fonction déléguée de direction à la personne désignée. Sans compter que la délégation de compétences est plus ou moins étendue au bon vouloir de l'autorité académique. Il est déjà prévu que les nouvelles fonctions soient soumises au profilage des postes renforçant le choix discrétionnaire de l'autorité quant à la personne exerçant la direction d'école.

# Fusion des corps d'inspection, projet d'évaluation des établissements (PEE), aboutissements de la loi

Cette fusion et l'homogénéisation des missions laissent entrevoir la fin de la mission des IEN (inspecteurs de l'Éducation nationale) comme supérieurs administratifs du corps enseignant du primaire : la direction d'école serait directement sous le contrôle de l'autorité académique s'assurant ainsi de sa docilité.

Le projet de la création d'un chef d'établissement n'est pas chose nouvelle et cette loi est l'aboutissement du vieux rêve cher à la droite. En 1987, le ministre de l'Éducation nationale Monory tente de mettre en place le statut des "maîtres directeurs". En 2004, rebelote, Fran-



çois Fillon projette d'expérimenter les EPEP (établissement public d'enseignement primaire), la forte contestation lui fait abandonner le projet.

En 2006, Gilles de Robien, avec J.-M. Blanquer déjà à l'œuvre comme directeur de cabinet adjoint, relance le projet et tente de faire passer le décret d'application. Malgré le soutien actif de la Cour des comptes depuis 2010, la nouvelle tentative de 2011 échoue encore. Le dramatique suicide en 2019 de Christine Renon, directrice d'école, est l'occasion perfide de relancer le projet d'une école dotée d'un chef d'établissement... Cette loi est sûrement trop douce pour Emmanuel Macron. Profitant de son déplacement à Marseille sur l'état extrêmement dégradé du bâti scolaire, il lance l'expérimentation de directions d'école recrutant leur personnel enseignant et définissant leur projet d'école. Projet qui a du mal à se mettre en place du fait de la résistance des directions et personnels marseillais.

Le PEE, déjà mis en place dans le secondaire, doit maintenant s'étendre aux écoles primaires. Les grilles d'autoévaluation, audits par deux *missi dominici* de l'Inspection académique, questionnaires de satisfaction des parents parachèvent la mise aux pas des enseignants et préparent un fonctionnement inspiré des Board of Education anglo-saxons où la politique éducative est fixée conjointement par les établissements, les autorités et les parents d'élèves.

Si l'école a des dysfonctionnements, ce n'est pas parce qu'il lui manque des véritables chefs d'établissement mais parce qu'elle manque de postes, de formation initiale et continue, de temps pour l'équipe, de moyens pour assurer le fonctionnement collectif institué dès le départ par les lois Ferry qui visaient à faire des écoles primaires de « petites républiques » où les élèves se construisaient en futur-e-s citoyen-ne-s.

« La femme est capable de tous les exercices de l'homme sauf de faire pipi debout contre un mur. » Colette

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>85 % des enseignants et 91 % des directeurs déclarent qu' : "Il existe une culture de collaboration qui se traduit par du soutien mutuel". 82 % des enseignants et 84 % des directeurs pensent que : "Le personnel a une conception commune de ce que sont l'enseignement et l'apprentissage". note DEPP : "Satis-faction professionnelle et bien-être des professeurs des écoles : résultats de l'enquête Talis 2018"

L'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA) mise en place à titre expérimental dans les académies d'Aix-Marseille, de Lille et de Nantes vise en principe à faire passer la pilule de la (contre-)réforme de l'éducation prioritaire et la redéfinition de la carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP) ainsi que des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+).

En créant des **CLA**, il s'agit officiellement « d'introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens en faveur des écoles et des établissements qui peuvent être

socialement proches de l'Éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou bien ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés... », bref de donner des moyens à des établissements qui relèveraient de l'éducation prioritaire sans leur donner le label REP ou REP+. Si les moyens alloués restent pour l'instant modestes à ce stade expérimental, le passage d'une logique de zone à une logique d'établissement permet d'en faire bénéficier des établissements privés qui s'exonèrent de la carte scolaire et des zones.

le privé

#### Le ministère annonce que le privé sous contrat est intégré à l'expérimentation CLA

Cela lui permet de bénéficier un peu plus des subsides de l'État. Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique, se place résolument comme un bénéficiaire de l'expérimentation CLA. Il faut dire que le recherche d'argent frais devient urgente pour l'enseignement catholique alors qu'il perd, pour la première fois depuis 10 ans, 8 723 élèves. La baisse est importante dans le premier degré (- 14 855 enfants) et l'enseignement agricole (- 783) alors qu'on compte 6 915 élèves de plus dans le 2<sup>nd</sup> degré.

La baisse continue des naissances explique aussi en partie la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré.

Non content de bénéficier de la loi Blanquer qui oblige le financement des écoles maternelles privées sous contrat avec l'abaissement de l'obligation scolaire à 3 ans (entre 50 et 150 millions d'euros supplémentaires), l'enseignement catholique pousse son avantage. Philippe Delorme se justifie : "L'école catholique se sent plus que jamais

> solidaire... La solidarité est une volonté ferme [...] Nous ne pourrons pas aller plus loin dans la voie d'une plus grande mixité sociale et scolaire sans être pleinement associés à la nouvelle politique d'éducation prioritaire...

Le ministre, Jean-Michel Blanquer, m'a renouvelé son accord".

Pour justifier l'accès à des subventions publiques, l'enseignement catholique met en avant ses renfor-« établissements à movens éducatifs cés » (EMER) dont « les caractéristiques sociales, ethniques et culturelles [des élèves], bien que différentes, entraînent vis-à-vis de l'École des comportements similaires à ceux des élèves relevant de l'éducation prioritaire », oubliant que, comme le note Sylvie Da Costa, chargée du suivi des EMER, que ceux-ci « sont principalement situés en milieu rural... Il s'agit de petites structures regroupant des PCS¹ plus modestes que le milieu urbain. A noter : très peu d'établissements se situent au sein des quartiers fortement paupérisés de certaines banlieues urbaines ".

La cerise sur le gâteau, ce serait pour le privé catholique de bénéficier des dispositifs de soutien à la restauration. L'enseignement catholique veut en bénéficier, car la cantine est la principale dépense des familles dans les établissements catholiques ! Décidément, avec ce ministère, l'enseignement catholique sait se faire entendre.

<sup>1</sup> PCS: Professions et Catégories Sociales

### La dernière indignation de l'Éducation natio-

nale s'adresse au *Petit Robert*. Après avoir accusé l'Université et la recherche d'être gangrenées par « l'islamo-gauchisme », avoir jugé l'École envahie par la « cancel culture », voilà le ministre soutenant la protestation du député Jolivet qui twitte: « Le Petit Robert, dictionnaire que l'on pensait être une référence, vient d'intégrer sur son site les mots « iel, ielle, iels, ielles ». Ses auteurs sont donc les militants d'une cause qui n'a rien de Français : le #wokisme. J'ai écrit à l'Académie française. #LePetitRobert ». Le ministre estime que « L'écriture inclusive n'est pas l'avenir de la langue

# médiatisée du ministre Blanquer voit le « wokisme » partout

Une claque pour l'éducation

prioritaire et une aubaine pour

française. Alors même que nos élèves sont justement en train de consolider leurs savoirs fondamentaux, ils ne sauraient avoir cela pour référence. » C'est oublier que les dictionnaires n'imposent pas de normes mais sont avant tout des outils de compréhension qui se doivent – à moins de vouloir figer la langue - d'expliquer les changements linguistiques Le ministre devrait plutôt s'intéresser aux déclarations de Souâd Ayada, présidente du Conseil supérieur des programmes dans le dossier «Antiracisme, idéologie LGBT+, décolonialisme... Comment on endoctrine nos enfants à

l'école » publié le 12 novembre par Le Figaro Magazine. Sortant d'une réserve habituelle-

ment de mise, elle y déclare regretter qu' « on y [à l'Université] confond la liberté académique et la recherche avec l'exercice d'un militantisme imprégné de ces idéologies à la mode. La situation intellectuelle des structures universitaires où l'on forme les professeurs mériterait, à cet égard, la plus grande attention. Les éditeurs scolaires, eux, ne sont tenus à rien, pas même de s'assurer de l'exactitude des contenus qu'ils diffusent ! » Pour rappel la seule période où le ministère de l'Éducation nationale a imposé les contenus aux éditeurs scolaires, c'était sous Pétain...

# Quand l'État finance le séparatisme scolaire

L'enseignement privé sous contrat bénéficiera en 2022 de la plus forte croissance des dépenses inscrites au budget de l'Éducation nationale adopté fin octobre.

L'augmentation de 3 % des crédits en sa faveur portera l'enveloppe à près de 8 milliards € (contre 7,7 milliards en 2021) essentiellement pour le salaire de ses 133 628 enseignant es.

Il faudrait y ajouter les dépenses pour l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur privés. On notera l'augmentation des dépenses de remplacement dans le privé ainsi que celle liée à l'obligation d'instruction à partir de 3 ans. 17 % des élèves sont scolarisés dans le privé : 13 % pour le premier degré et 21 % pour le second degré. L'enseignement catholique perd 367 élèves sur 2 045 223. Cette légère baisse se fait en primaire où on compte 7 102 élèves de moins "pour des raisons démographiques", explique le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC). Dans le second degré il y a 5 899 élèves de plus malgré la chute des effectifs en BTS et prépas (-2 600). L'enseignement agricole connait une nette progression avec 836 élèves de plus (2 %). Le ministère de l'Éducation nationale indique que 96 % des établissements privés sous contrat sont

catholiques. Et le SGEC de préciser que « chaque établissement relève d'une autorité de tutelle mandatée ou agréée par <u>l'évêque du lieu</u> ». Les 4 % d'établissements privés restants se répartissent entre établissements confessionnels protestants, juifs, musulmans ou laïques (notamment pour les langues régionales).

Refuser la formation à la laïcité mais pas les subventions publiques!

Les établissements privés ne survivraient pas sans les largesses budgétaires de l'État auxquelles s'ajoutent les dépenses des communes, départements et régions pour leur fonctionnement, leur entretien et une partie des investissements immobiliers (dans le second degré). Dans le fonctionnement, il y a le salaire des personnels de service du second degré et celui des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). On ne dira jamais assez que la loi Debré de 1959 fut une aubaine pour l'enseignement catholique, d'autant qu'elle reconnaissait le « caractère propre » des établissements privés, c'est-à-dire confessionnel. C'est en son nom que le SGEC vient de refuser la formation à la laïcité prévue par J.-M. Blanquer qui en découvre la nécessité après plus de 4 ans de responsabilité ministérielle... Le SGEC se justifie : « Nos personnels ne peuvent pas

suivre la formation sur la laïcité proposée aux enseignants du public car nous avons une manière différente de vivre la laïcité dans nos établissements, » Les menaces directes de J.-M. Blanquer en septembre s'adressaient-elles aussi aux personnels du privé et à leur hiérarchie diocésaine ? « Si vous devenez professeur, vous transmettez les valeurs de la République. Et si vous ne les transmettez pas et même si vous militez contre les valeurs de la République, éventuellement, sortez de ce *métier...* » Il est permis d'en douter ! Faire le buzz était le seul objectif concomitant avec la création du Laboratoire de la République au service du ministre.

J.-M. Blanquer ne peut ignorer l'article premier du Code de l'éducation prévoyant de longue date « *de faire partager aux élèves les valeurs de la République*! »

Le « caractère propre » reconnu aux établissements privés est évidemment contraire aux principes républicains et à la laïcité. Cette tartufferie leur permet de s'exonérer des règles communes, d'affirmer leur caractère confessionnel tout en prospérant grâce aux subventions publiques. L'indulgence vis-à-vis du SGEC et des évêques a trop longtemps perduré. Fonds publics pour la seule école publique!

#### La rectrice de Normandie promeut l'enseignement privé

Mme Christine Gavini-Chevet, rectrice de Normandie, a réservé son déplacement du 11 octobre à l'institut Saint-Joseph de Mesnières-en-Bray. « Le Lycée Saint Joseph de Mesnières en Bray est un établissement privé sous contrat avec l'État, catholique et rattaché au <u>CNEAP</u> (Centre National de l'Enseignement Agricole Privé) pour les secteurs horticoles, forestiers et Services aux personnes », est-il précisé sur son site. Ce statut permet le paiement de ses enseignant e s par l'État et les dépenses d'entretien, de fonctionnement, d'investissement en partie par la Région et par le Département pour ce qui concerne le collège de cet institut. La volonté d'extension de l'enseignement privé dans le pays de Bray est avérée comme le soulignait le CREAL76 en 2019 dans un courrier publié par Le Réveil. Faut-il rappeler à madame la rectrice - qui semble trouver le pays de Bray charmant - l'existence d'un lycée agricole public à Brémontier-Merval (le lycée du pays de Bray), avec une annexe à Neufchâtel-en-Bray? Il est vrai que la visite de la rectrice va dans le sens de la politique duprésident de la région Normandie qui favorise le privé en augmentant sa 

# Progression des écoles hors contrat en Guadeloupe

L'archipel compte 44 établissements privés hors contrat dont 34 écoles, 5 collèges et 5 lycées scolarisant 2508 élèves, ce qui représente un tiers des effectifs du privé (sous contrat et hors contrat). Trois établissements privés hors contrat ont ouvert en septembre. « Depuis 2019, quinze écoles hors contrat ont demandé une autorisation d'ouvrir aux services de l'État et treize l'ont reçue » indique le préfet. Les frais d'inscription varient entre 5 000 et 8 000 € sans la cantine, la garderie, les sorties... impliquant un très fort entre-soi social. Dans le même temps, ajoutant aux inégalités « on ferme des classes dans le public », s'étonne un syndicaliste. □

#### Hommage du CREAL76 à André Lami (1922-2021)

banderole du CREAL, devant l'Inspection Académique

Notre camarade André Lami s'est éteint le 27 octobre dans sa centième année. Il lisait toujours avec attention et intérêt le bulletin *Combat laïque*. Le message ci-dessous a été déposé dans le livre numérique de souvenir ouvert par sa famille. Plusieurs adhérents étaient présents à la cérémonie d'hommage.

« André Lami fut membre du Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime - le CREAL76.



19 juin 2010, à Rouen, place des faïenciers renommée place de l'École publique (au 1er rang avec une casquette, **André Lami**)

Notre association perd en André Lami un infatigable défenseur de l'école publique et de la laïcité.

Les derniers souvenirs militants que nous gardons de lui remontent à 2010.

D'abord et précisément le 19 juin 2010, André Lami était présent pour célébrer les cinquante ans du Serment de Vincennes, serment prononcé le 19 juin 1960 par 350 000 délégués laïques venus de toute la France représenter les 11 millions de signataires de la pétition nationale contre la loi Debré, loi ayant pour objet d'organiser et financer sur fonds publics l'enseignement privé.

Les délégués avaient alors prêté « le serment de manifester en toutes circonstances et en tous lieux [leur] irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation. De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de [la] jeunesse».

Cinquante ans après, ce 19 juin 2010, à 88 ans, André Lami se souvenait et était en première ligne derrière la place des Faïenciers que nous avions renommée pour l'occasion « Place de l'école publique ».

Puis, quelques mois plus tard, le 4 décembre 2010, André Lami était toujours là, pour ouvrir par une intervention très remarquée un colloque intitulé « L'école publique à l'épreuve de la loi Debré ».

Dans son discours, il mêlait faits historiques, anecdotes et réflexions personnelles.

Ainsi, il y raconta non sans humour ce qu'avait été son militantisme de terrain en 1960 pour la collecte de signatures en faveur de la pétition, dans le petit village de Melleville situé en bordure de la forêt d'Eu où il était alors instituteur-secrétaire de mairie.

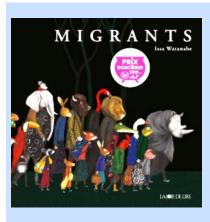
Il narra avec détails et gourmandise en usant le parler local, ce qu'il appelait « un des épisodes cocasses » de cette pétition : ainsi, comme il se présentait dans une ferme cossue, au moment où la famille se mettait à table, il avait accepté de partager le repas alors que luimême avait déjà déjeuné car... il avait rapidement calculé qu'il y avait six signatures en jeu! Et il termina son récit comme suit : «Et voilà pourquoi, ce jour-là, le ciel a puni mon zèle républicain en me gavant comme un canard landais! Mais je suis reparti avec mes six signatures »

En conclusion de son intervention, André Lami analysait avec lucidité le problème actuel de l'école en montrant qu'il était inscrit « dans un projet global pour une société ultralibérale dans laquelle savoir, culture, éducation seront des services et des prestations soumis à la loi du marché nourri lui-même par le capitalisme financier. » Il nous incitait alors à la combativité en déclarant : « Nous devons être patients, déterminés, inventifs. »

Pour honorer la mémoire d'André Lami, dans cette période où les repères sont brouillés notre association continuera son travail de promotion de la laïcité, socle de la démocratie et outil de l'émancipation.

À sa famille, ses amis, ses camarades, le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime apporte son total soutien et adresse ses condoléances fraternelles.

Francis Vanhée Président du CREAL76



Ils sont tous là, lion, toucan, cochon, éléphant, lapin, arenouille... tous différents mais tous avec un petit bagage à la main ou sur le dos. Dans la sombre forêt ils marchent. La Mort, joliment vêtue d'une cape fleurie, les suit, assise sur le dos d'un magnifique oiseau

bleu. Compagne discrète, elle veille...

Ils marchent tous ensemble, courbés par la fatigue et la tristesse. Parfois ils s'arrêtent pour dormir ou manger, assis en cercle. Et soudain, ils aperçoivent la mer... Tous se précipitent pour monter dans une barque bien fragile qui ne peut supporter tout ce poids et finit par craquer. La Mort attend le bon moment... Les illustrations aux couleurs énergiques et profondes, le fond noir des images et le choix d'animaux anthropomorphes donnent à cet album sans texte sur les migrants et les déracinés de tout pays, une force sourde, une dimension politique bien plus percutante qu'un long discours.

Watanabe, Issa. *Migrants*. La joie de lire, 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Discours publié en 2020 par le CREAL76

## Échos d'ailleurs

#### **POLOGNE:** Le rideau de fer du XXI<sup>e</sup> siècle

Lorsqu'en 2015 en Hongrie, le gouvernement Orban décide de construire un mur la séparant de la Serbie pour empêcher les réfugiés d'entrer en Europe, les protestations ont été vives. Le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, avait suggéré d'expulser la Hongrie de l'Union, accusant le gouvernement de traiter les réfugiés fuyant les conflits du Proche-Orient "moins bien que des animaux sauvages". De même, les

juges de la Cour européenne des droits de l'homme avaient estimé à l'unanimité que Budapest ne respectait pas ses obligations légales en matière de conventions internationales.

La construction d'un nouveau mur entre la Pologne et la Biélorussie n'entraîne pas la même indignation et l'on est en passe de voir cette construction financée par l'Europe! Un nouveau mur de la Honte se construit devant nos yeux.

#### La goutte d'eau qui fait déborder le vase...

Suite aux nombreuses attaques dans les différents médias dont sont victimes l'école publique et ses enseignants - la dernière en date étant un dossier spécial paru le 12 novembre dans le *Figaro Magazine* et annoncé par une couverture racoleuse « *École : comment on endoctrine nos enfants »* le CREAL76 juge utile de faire connaître la réaction de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) publiée sous forme d'un communiqué intitulé « La haine en rafale » dont il partage amplement les analyses et les inquiétudes.

#### La haine en rafale



Depuis des années, on ne compte plus les couvertures ni les articles consacrés à l'école, attaquée de toutes parts, accusée de tous les maux :

inégalitaire, élitiste, sélective, malveillante, machine à broyer d'un côté; laxiste, incompétente, politisée, doctrinaire de l'autre. Tout et son contraire. Ne nous leurrons pas, derrière l'école, ce sont les professeurs qui sont visés, et là encore jugés coupables et rendus responsables de tout. Ceux dont on attend tout et sur lesquels on juge commode de se décharger de tout, ou presque. Ceux qu'on accuse de ne pas ou de mal enseigner telle ou telle question (un mot absent dans un programme d'histoire et c'est la révolution !). Déjà bien trop longue est la liste de ces polémiques stériles, de ces débats ineptes, de ces mises en accusation scandaleuses, pourtant ressassés ad nauseam par des chroniqueurs, journalistes, et ce qui est encore plus grave, par des élus, se gargarisant de la République à tout propos, mais montrant chaque jour davantage leur détestation de l'école publique. Alors que nous regardons avec inquiétude toutes les attaques menées contre les historiens dans des pays qui s'éloignent des idéaux démocratiques, que des médias relaient complaisamment les mensonges d'un supposé candidat à l'élection présidentielle, que les théories complotistes se diffusent de manière inquiétante et que le fossé s'élargit dangereusement entre les citoyens et ceux qu'ils ont élus pour gouverner, c'est avec un mélange de colère et de dégoût que nous avons pris connaissance du dossier publié par le Figaro Magazine. Une couverture racoleuse, des accusations graves derrière lesquelles nous ne reconnaissons aucun de nos collègues ; des amalgames navrants, des confusions problématiques, des généralisations abusives à partir de cas isolés. L'historien recoupe ses sources, nous pensions que les journalistes faisaient de même. S'il est trop long de relever ici toutes les approximations et erreurs, il en est une que les auteurs auraient dû se garder de commettre : désigner à la vindicte publique celles et ceux qui instruisent de leur mieux les élèves de tous âges ; insulter celles et ceux qui enseignent dans des conditions extrêmement difficiles, pour propager le savoir et faire reculer l'ignorance. Oui, nous devons lutter contre l'obscurantisme, contre l'antisémitisme, contre le racisme, contre le fanatisme, contre la désinformation permanente, contre le harcèlement. Oui, nous devons enseigner les droits et les libertés, promouvoir la science et la raison, promouvoir l'égalité, préserver dans nos établissements laïcs nos élèves des prosélytismes et de ceux qui chassent en meute. L'endoctrinement est le triste privilège des régimes totalitaires, dictatoriaux, et désormais illibéraux, ou celui des sectes! Quant aux manuels, rappelons qu'en France, les manuels officiels n'existent pas, et que ce sont des outils que les collèques sont libres d'utiliser comme ils l'entendent. Ou pas. Connaissant le long travail que demande la rédaction d'un manuel scolaire, nous nous étonnons d'y voir associé le terme endoctrinement ; et encore plus de l'assourdissant silence gouvernemental face à ces attaques ignobles. L'école idéale n'existe pas et la nôtre est perfectible. Mais on ne peut pas tout lui demander et tout lui reprocher alors qu'elle subit de plein fouet les conséquences des choix politiques aux divers niveaux de décision, et ce, depuis trente ans. Encore moins clouer au pilori celles et ceux qui la font tenir. Aujourd'hui, la coupe est pleine et nous mettons en garde tous les bataillons des Fouquier-Tinville hostiles à l'école publique : en ces temps de crise, nous avons besoin de raison, d'éthique, de sagesse, de solidarité. Ceux qui diffusent mensonges et haines en rafale, ceux qui les laissent faire porte-

> Le bureau national de l'APHG. Le 13 novembre 2021

Guillaume

# La chronique de Rahan

LECOINTRE

## Je te donne, tu me donnes, il me donne...

Moi, Rahan, je te donne mon savoir, toi, peuple du Grand Nord, tu me donnes une peau de Baloua. C'est le mutualisme.

Les ouvrières de plusieurs espèces de fourmis protègent des pucerons de leurs prédateurs. Pourquoi cela ? Les pucerons se nourrissent de la sève des plantes riche en sucres, ce qui fait que leurs excréments sont sucrés. Ils sont un peu les vaches des fourmis, qui les élèvent non pas pour leur lait, mais pour leur miellat, substance sucrée qu'ils excrètent par

leur anus. Les fourmis en raffolent, et pour cela, défendent les pucerons en attaquant leurs prédateurs que sont les larves de coccinelles et de syrphes. Elles nettoient aussi les tiges sur lesquelles se tiennent les pucerons, en ôtant les mues des pucerons et les dépôts de miellat à partir desquels pousseraient, sinon, des champignons qui sont néfastes aux pucerons. Les fourmis tapotent les pucerons avec leurs antennes, ce qui a pour effet de faire sortir le miellat. Si la sève de la plante vient à manquer, les fourmis déplacent les pucerons sur une autre tige plus gorgée, voire sur d'autres plantes. Les pucerons sont donc nettoyés et protégés par les fourmis, les fourmis sont nourries par les pucerons : on appelle cela une relation mutualiste.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons commis une erreur historique, c'est d'avoir toujours présenté les relations mutualistes en services de « un à un ». La majorité des études anciennes se sont focalisées sur des interactions entre deux espèces (sphinx/orchidées *Angraecum*; figues/guêpes; yuccas/papillons de nuit, par exemple). Mais il ne s'agit là que d'une vision incomplète... Pre-

nons par un exemple les relations mutualistes entre les anémones de mer et les poissons-clowns (genre *Amphiprion*). Les poissons-clowns se protègent de leurs prédateurs en se réfugiant parmi les tentacules urticants des anémones, et en même temps défendent l'anémone contre les attaques de certains autres poissons qui pourraient venir brouter l'anémone, comme par exemple le poisson-papillon (genre *Chaetodon*).

Mais comment le poisson-clown n'est-il pas tué par le venin des anémones ?

Le poisson-clown possède un mucus qui lui permet de tolérer l'activité urticante de l'anémone de mer.

Le mucus extracorporel de l'anémone présente un composé qui inhibe l'activation des cnidocytes, ces petites



cellules-harpons qui injectent le venin de l'anémone. Ainsi l'anémone ne se pique pas elle-même. Certes, le mucus du poisson-clown le protège, mais lorsqu'il prend possession d'une anémone, il ira se frotter dans ses tentacules, ce qui aura pour effet de l'enduire du mucus de l'anémone. Le mucus protecteur a donc probablement une origine double,

pour ainsi dire protégeant doublement le poisson. En outre, ses déjections nourrissent l'anémone. La survie du poisson-clown, et surtout sa reproduction, dépendent étroitement de l'anémone. Enfin, l'anémone possède un autre habitant avec lequel elle entretient aussi une relation mutualiste : les zooxanthelles. Ce sont des dinoflagellés capables de réaliser la photosynthèse. Les zooxanthelles sont protégées dans l'endoderme des tentacules de l'anémone. Les zooxanthelles nourrissent l'anémone en produits carbonés issus de la photosynthèse, et elles bénéficient pour leur croissance de la présence des déchets azotés sous forme d'ammoniac, et des déchets phosphatés émis par les poissons-clowns. On voit tout de suite, ici, que les bénéfices se partagent à trois.



L'autre erreur historique, c'est que l'écologie a jadis été dominée par les réseaux alimentaires. Qui ne connaît pas la notion de « chaîne alimentaire » ?

Pourtant, la prédation y est surreprésentée. Or, au cours des dernières décennies, les scientifiques ont réalisé que les

réseaux alimentaires ne représentent qu'une petite partie des innombrables interactions qui lient les espèces dans la nature. Les réseaux mutualistes, notamment, sont riches et complexes, avec des généralistes et des spécialistes, et donnent de la robustesse à l'écosystème. Par exemple, jusqu'à 95 % des arbres et arbustes des étages supérieurs des forêts tropicales dépendent d'animaux, tant pour le transport de leur pollen que de leurs fruits ou graines. Sans ces réseaux, la régénération naturelle s'effondrerait.

Les réseaux mutualistes nous invitent à voir ces interactions « positives » qui maintiennent les écosystèmes. □